



**PREFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 17 novembre 2023

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

relative au projet d'arrêté préfectoral permanent portant réglementation de l'exercice de la pêche en eau douce en Sarthe (abrogation de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2022)

1. Déroulement de la procédure

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, une consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral permanent portant réglementation de l'exercice de la pêche en eau douce en Sarthe s'est déroulée **du 25 octobre 2023 au 14 novembre 2023 inclus** sur le site internet de la Préfecture de la Sarthe.

2. Bilan de la consultation

Une observation a été déposée sur le site de la préfecture. En réponse à cette observation, la Fédération départementale de la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe (FDPPMA) a produit un argumentaire qui est **joint** à la présente synthèse.

3. Prise en compte des observations du public

Suite à l'observation et la réponse apportée par la FDPPMA, l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce en Sarthe est proposé à la signature du préfet sans modification.

La cheffe du service eau et environnement


Emmanuelle MORVAN